

**ACADEMIE  
FRANCAISE  
D'OPHTALMOLOGIE**

Communiqué de presse du 19 septembre 2014

*Santé / Ophtalmologie / Projet de loi croissance et pouvoir d'achat*

**Loi Macron : que vont devenir les écoles  
d'orthoptie ? La santé visuelle des Français  
menacée**

L'Académie Française d'Ophtalmologie et les Ecoles d'Orthoptie s'indignent collectivement des effets pervers du projet de loi « Croissance et pouvoir d'achat », dans une [lettre ouverte à Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique](#). Ils défendent le rôle-clé des orthoptistes aux côtés des ophtalmologistes, dans le cadre d'une filière visuelle cohérente permettant de fléchir les patients vers le bon professionnel tout en garantissant leur sécurité sanitaire. Au contraire des opticiens-optométristes, les orthoptistes sont formés au dépistage des états oculaires anormaux et remplissent une mission de santé publique.

⇒ Pour lire la lettre dans son intégralité, cliquez [ici](#)

La loi « Croissance et pouvoir d'achat » projette de créer la fonction d'opticien-optométriste, profession commerciale, pour concurrencer les orthoptistes, profession médicale, dans le parcours de soins oculaires. La communauté scientifique en ophtalmologie invite Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique à prendre en compte les effets négatifs de son projet de loi, tant sur la santé visuelle des Français que sur le futur de toute une génération de jeunes orthoptistes.

Le texte actuel comporte en effet plusieurs écueils majeurs :

- Il remet en cause la fonction d'orthoptiste telle qu'elle a évolué ces dernières années : les orthoptistes assument aujourd'hui une part importante de la politique de prévention en tant qu'acteurs de la médecine de premier recours, en coopération avec les ophtalmologistes ;
- De ce fait il condamne une profession aux compétences essentielles, dans un contexte de pénurie d'ophtalmologistes, alors même que le nombre d'écoles et d'étudiants en orthoptie ne cesse de progresser, conduisant justement à résorber les délais d'attente au sein des cabinets d'ophtalmologie ;
- De manière plus globale, il remet en cause le modèle moderne de la filière visuelle française axé sur la prévention, pourtant validé ces derniers mois par les décisions de plusieurs autorités de santé publique, au profit d'un modèle à l'anglo-saxonne axé sur la consommation, complètement déconnecté de la réalité hexagonale.

Les Professeurs en ophtalmologie rappellent l'importance des orthoptistes pour le dépistage en première instance des affections oculaires, élément essentiel du parcours de soins. Leur formation médicale, salutaire vis-à-vis du défi que représente la pénurie d'ophtalmologistes sur le territoire français, est déterminante dans ce rôle, contrairement aux optométristes dont la formation ne comporte aucun stage ni parcours clinique.

L'Académie Française d'Ophtalmologie souligne également les avancées extraordinaires qui ont eu lieu récemment dans les processus de délégations de tâches entre ophtalmologistes et orthoptistes, avec trois nouveaux protocoles validés par la Haute Autorité de Santé, présentant un potentiel majeur dans l'amélioration de l'accès aux soins à condition de maintenir le cap et de ne pas remettre en cause toute la filière.

Les professeurs estiment que la loi Macron pourrait ainsi sacrifier quinze ans de travail autour de la coopération ophtalmologistes-orthoptistes, entraînant des dysfonctionnements du système de soins extrêmement dommageables pour la vue des Français.